

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 septembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

**L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.**

**Date de convocation : 08/09/2022**

**Date de publication : 21/09/2022**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Eric YGER, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ),

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Laure MICHEL

<< >>

**AFFAIRE 2022.069 : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

Un agent de la collectivité, occupant la fonction de Responsable des services techniques, peut prétendre depuis le 17 juin 2022 à un avancement au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Considérant son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, dressée par le Président du Centre de Gestion le 17 juin 2022,

Considérant l'avis favorable du Maire,

Considérant les critères de promotion et de valorisation des parcours professionnels définis dans les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines de la Ville de Quévert, adoptées le 17 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**CREE** un emploi d'Agent de maîtrise territorial à temps complet.

**SUPPRIME** un emploi d'Adjoint technique principal de première classe à temps complet.

**PROCEDE** à la modification du tableau des effectifs.

**AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires au BP 2022 de la commune.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

